

**Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 9 avril 2014 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.**

**Sont présents :**

Monsieur le conseiller Gilles Labelle  
Monsieur le conseiller François Lafrenière  
Madame la conseillère Denise Soucy  
Monsieur le conseiller Réjean Hardy  
Madame la conseillère Pauline Sauvé  
Madame la conseillère Françoise Lafrenière

**Sont aussi présents :**

Madame la greffière par intérim Andrée Bertrand  
Monsieur le directeur général Yvon Blanchard  
Monsieur le directeur des travaux publics Martin Lafrenière  
Madame la comptable et auditrice Janique Éthier

**Citoyens**

Monsieur Damien Lafrenière	Monsieur Yves Lafrenière
Monsieur Richard Joly	Monsieur Lionel Sauvé
Madame Marie-Pold Lacaille	Monsieur Rénald Henri
Monsieur Laurier Henri	Madame Danielle d'Aragon
Monsieur Gérard Descary	Monsieur Gilles Gauthier

**Ouverture de la séance par le maire**

---

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

**2014-04-96      Présentation des états financiers 2013 par Madame Janique Éthier, comptable et auditrice**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que les états financiers 2013 soient adoptés tels que présentés par Madame Janique Éthier de la firme Janique Ethier, CPA auditrice, CGA.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-97      Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-98      Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2014**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-99      Rapport d'incendie mars 2014**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter le rapport mensuel du mois de mars 2014 tel que présenté par Monsieur le directeur du service d'incendie Marc Barbe.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-100      Abrogation de la résolution portant le # 2013-12-390 concernant un appel d'offres pour la fourniture des carburants**

---

**Considérant** que le réservoir de 4 500 litres, localisé au garage municipal, pour l'entreposage des produits diesel est la propriété du fournisseur.

**Considérant** que la municipalité n'a plus l'intention de procéder à un appel d'offres pour la fourniture des produits diésel destinés au fonctionnement des véhicules des travaux publics.

**Considérant** que selon une étude effectuée par le directeur des travaux publics, il n'y aurait pas d'économie à faire en devenant propriétaire des installations d'entreposage de produits diésel situés au garage municipal.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'abroger la résolution portant le N° 2013-12-390 relatif à une procédure d'appel d'offres pour la fourniture des produits de carburants diésel au garage municipal.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-101 Adoption du Règlement N° 2014-04-001 / Tarification pour les services de la niveleuse de la municipalité sur des chemins autres que publics**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adopter le Règlement N° 2014-04-001 relatif à la tarification pour le service de la niveleuse sur des chemins autres que municipal.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Municipalité de  
Lac Sainte-Marie**



**Canada**

**Province de Québec**

**MRC Vallée-de-la-Gatineau**

---

#### **RÈGLEMENT N° 2014-04-001**

---

##### **Règlement relatif à la tarification pour le service de la niveleuse sur des chemins autres que publics**

---

**ATTENDU** QUE la municipalité est souvent sollicitée de la part des propriétaires d'immeubles, situés le long des voies privées, pour le service de la niveleuse municipale afin qu'elle procède à une mise en forme de leur chemin ;

**ATTENDU** QUE les membres du conseil sont d'avis qu'il est possible d'offrir le service de nivelage municipal à la condition de ne pas faire concurrence à aucun entrepreneur local qui serait en mesure d'offrir le même service ;

**ATTENDU** QUE toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains ; (Article 70 de la Loi sur les compétences municipales)

**ATTENDU** QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil municipal du 5 mars 2014 à cet effet, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que le conseil de la municipalité de Lac Sainte-Marie, ordonne, statue et décrète par le présent règlement, ce qui suit :

#### **ARTICLE 1.**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

#### **ARTICLE 2.**

Que le conseil municipal autorise le service des travaux publics à effectuer des travaux de nivelage, avec la niveleuse municipale, sur tout chemin autre que public conformément aux dispositions de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales.

### ARTICLE 3.

Que sur une demande officielle, reçue au bureau municipal, une visite de terrain sera effectuée par la personne désignée par la municipalité afin de s'assurer que le chemin est convenable, que la niveleuse peut librement circuler et faire le nivelage avec les granulaires en place. Suite à cette visite de terrain, qu'un rapport soit rédigé expliquant l'acceptation ou le refus de l'intervention, les conditions du chemin constatées. Que ce rapport soit acheminé à la direction générale de la municipalité pour traitement.

### ARTICLE 4.

Qu'avant d'effectuer tous travaux de nivelage sur un chemin autre que public, le demandeur doit signer une lettre d'entente avec la municipalité à l'effet qu'il s'engage à acquitter le coût total du service sur réception de la facture.

### ARTICLE 5.

Que toutes interventions effectuées par le service des travaux publics, comprenant la niveleuse et l'opérateur, un taux horaire fixe de 120\$ / heure sera facturé et acheminé au demandeur. L'application du taux horaire inclut les déplacements de la niveleuse.

Le taux horaire peut être majoré, par résolution du conseil municipal, lors de l'élaboration des prévisions budgétaires et applicables à chaque exercice financier.

L'intervention de la visite de terrain par la personne désignée ne sera pas facturée. Cependant, tous travaux de rechargement de granulaires, travaux de débroussaillage, travaux de drainage seront la responsabilité et à la charge des propriétaires ou occupants.

### ARTICLE 6.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

**Gary Lachapelle, maire**

---

**Yvon Blanchard, directeur général**

---

#### **2014-04-102 Utilisation de la salle des pompiers par une professeure**

---

**Considérant** qu'une professeure de l'école St-Nom-de-Marie offre des cours de rattrapage aux étudiants de la municipalité éprouvant des difficultés d'apprentissage afin de faciliter la réussite scolaire des étudiants nécessitant des cours d'appoint.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'entériner l'utilisation de la salle des pompiers gratuitement par la professeure de l'école St-Nom-de-Marie et des étudiants, à tous les lundis et les mercredis, de 15h30 à 18h30, à des fins académiques.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2014-04-103 Achat de jardinières suspendues**

---

**Considérant** que la municipalité a procédé à un appel d'offre et a reçu des soumissions pour la confection de jardinières suspendues.

**Considérant** que la soumission la plus avantageuse a été produite par McKenna Greenhouses de Rupert / La Pêche.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de retenir les services de McKenna Greenhouses pour la confection des jardinières suspendues qui seront installées dans la municipalité durant la période estivale 2014 et ce, à un coût n'excédant pas 1,500.00 \$.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2014-04-104 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2014**

---

**Considérant** que la Semaine de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan «Prendre une pause, ça du bon !» vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique.

**Considérant** que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement.

**Considérant** que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise.

**Considérant** qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de proclamer par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 la «Semaine de la santé mentale» dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance «de la pause» pour prendre soin de sa santé mentale à partir du site web de la municipalité.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-105 Fondation des maladies du cœur et de l'AVC**

---

**Considérant** que la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC sollicite des dons afin de pouvoir prévenir, diagnostiquer et traiter les maladies du cœur et de l'AVC.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de verser la somme de 100.00 \$ à titre de don à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-106 Défi têtes rasées Leucan**

---

**Considérant** que Défi têtes rasées Leucan a pour objectif de venir en aide et soutenir les enfants atteints de cancer et leur famille, dès le diagnostic et à toutes les étapes de la maladie.

**Considérant** que Défi têtes rasées Leucan sollicite la participation de quelques 450 groupes et entreprises pour mobiliser la population à la levée de fonds.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de verser la somme de 50.00 \$ à titre de don à Défi têtes rasées Leucan.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-107 Carrefour Jeunesse Emploi Vallée-de-la-Gatineau**

---

**Considérant** que le Carrefour Jeunesse Emploi Vallée-de-la-Gatineau requiert un soutien financier afin de réaliser des activités soutenant le marché du travail de la région et que le renouvellement des ententes de participation au montant de 300.00 \$ par année avec toutes les municipalités de la région est en cours.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de verser la somme de 300.00 \$ à titre de soutien financier pour 2014, 2015 et 2016 au Carrefour Jeunesse Emploi Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre de l'entente de participation des municipalités.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-108 Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal**

---

**Considérant** que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013.

**Considérant** que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables.

**Considérant** qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités.

**Considérant** qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards.

**Considérant** que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale.

**Considérant** que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates.

**Considérant** le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur.

**Considérant** que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de demander au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013.

**De transmettre** copie de la résolution aux personnes suivantes : Madame Pauline Marois, chef du Parti québécois et première ministre du Québec, Monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances, Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Philippe Couillard, chef de l'opposition officielle, Monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et Monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-109 Graduation de la classe de 6<sup>e</sup> année de l'école St-Nom-de-Marie**

---

**Considérant** que la graduation de la classe de 6<sup>e</sup> année de l'école St-Nom-de-Marie est une étape importante dans la vie d'un enfant puisqu'elle représente le passage vers l'adolescence.

**Considérant** qu'une demande de commandite a été faite afin de couvrir les frais de repas des gradués lors de la graduation de la classe de 6<sup>e</sup> année de l'école St-Nom-de-Marie, qui se tiendra au club de Golf Mont-Ste-Marie le 13 juin prochain sous forme d'un souper et soirée dansante portes ouvertes.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de payer le repas des enfants qui gradueront de la classe de 6<sup>e</sup> année de l'école St-Nom-de-Marie lors de leur souper et soirée dansante qui aura lieu au club de Golf Mont-Ste-Marie le 13 juin 2014.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-110 Alliance des 4 Rives**

---

**Considérant** que l'Alliance des 4 Rives est maintenant formée de 2 municipalités et non de 4 dont Low et Lac-Sainte-Marie.

**Considérant** qu'il est maintenant impossible pour la municipalité de Lac-Sainte-Marie de prendre en charge cette responsabilité sur l'ensemble de la Rivière Gatineau.

**Considérant** qu'il serait souhaitable que la MRCVG prenne en charge la gestion des bouées sur la Rivière Gatineau.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de demander à la MRCVG de prendre en charge la gestion des bouées sur la Rivière Gatineau et d'envoyer une copie de cette résolution à la municipalité de Low pour son appui.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-111 Abonnement à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)**

---

**Considérant** que la municipalité a déposé sa candidature dans le cadre du programme 14 bourses de stage pour 14 municipalités.

**Considérant** que dans l'allocation de bourse de stage requiert que la municipalité soit membre d'une des organisations affiliés à l'UMQ.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de s'abonner à l'UMQ, au coût de 197.76 \$, afin de bonifier ses chances de recevoir une des 14 bourses de stage tout en profitant des services offerts aux membres de l'UMQ.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-112 Récipiendaires de la Médaille du lieutenant-gouverneur**

---

**Considérant** que Madame Sonia Dubeau et Madame Maggie Émond sont récipiendaires de la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec.

**Considérant** que la Cérémonie de remise des Médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec aura lieu le 12 avril 2014, à compter de 13h45, à l'Université du Québec en Outaouais, à Gatineau.

**Considérant** que les représentants de la municipalité ont reçu une invitation d'assister à la dite cérémonie afin de souligner l'engagement de Madame Sonia Dubeau et Madame Maggie Émond envers la communauté de Lac-Sainte-Marie.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'assumer les frais de représentation lors de la Cérémonie de remise des Médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec, le 12 avril prochain, soulignant l'engagement communautaire de 2 citoyennes de la municipalité, soient Madame Sonia Dubeau et Madame Maggie Émond.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-113 Donation d'un terrain – matricules  
# 5689 86 7141 000 0000 60 et  
# 5689 86 9198 000 0000 00**

---

**Considérant** que les propriétaires ont fait parvenir un avis écrit à l'effet qu'ils souhaitent donner deux propriétés sises en la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

**Considérant** que les propriétés visées par la donation visent les matricules # 5689 86 7141 000 0000 60 et # 5689 86 9198 000 0000 00.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'accepter la donation en vue d'acquérir ces titres de propriétés et d'assumer les frais de transfert des dites propriétés visées chez un notaire.

**D'autoriser** Monsieur le maire Gary Lachapelle et le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, un contrat de donation des propriétés portant les matricules # 5689 86 7141 000 0000 60 et # 5689 86 9198 000 0000 00.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-114      Embauche d'un agent de protection en  
environnement**

---

**Considérant** que le comité d'environnement et urbanisme (CEU) a reçu des candidatures suite à l'offre d'emploi diffusée pour doter le poste d'agent de protection en environnement.

**Considérant** que le CEU a présélectionner et il recommande au conseil municipal de procéder à l'embauche d'une des 3 candidates suivantes selon leur disponibilité, soient : Caroline Lacasse-Provost, Linda Essaghaier ou Geneviève Dubuc.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'embaucher une des 3 candidates selon leur disponibilité et d'autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle et le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, un contrat de travail d'une durée de 12 semaines, dans le cadre d'un stage, avec la candidate retenue selon les modalités établies dans l'offre d'emploi # 2014-01.

**D'autoriser** Monsieur le maire Gary Lachapelle et le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, un contrat de location d'un logement d'une durée de 3 mois (12 semaines), dans le cadre d'un stage, avec Madame Line Lachapelle pour la somme de 650.00 \$ par mois, tout inclus.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Avis de motion**

Je soussigné, Monsieur le conseiller François Lafrenière au siège # 5 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un règlement de crédit de taxes pour une nouvelle construction, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

---

François Lafrenière  
Conseiller  
Siège # 5

---

**2014-04-115      Journal des déboursés**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter les comptes et les ajouts de la période, déposés séance tenante au conseil municipal, portant les numéros 6114 à 6179 inclusivement pour un montant total de 149,869.66\$.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-116      Adoption du journal des salaires et des remises  
provinciales et fédérales**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 10 à 13 au montant de 64,145.60\$.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-117      Adoption du rapport financier**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 31 mars 2014 tel que présenté par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2014-04-118 État comparatif des revenus et des dépenses pour l'exercice financier de février 2013 à février 2014**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'adopter l'état comparatif des revenus et des dépenses pour l'exercice financier de février 2013 à février 2014 tel que présenté par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-119 Rencontres du patrimoine les 3 & 4 mai 2014**

---

**Considérant** que la Société Pièce sur Pièce et la Ville de Gatineau ont lancé l'invitation d'assister aux rencontres du patrimoine 2014, les 3 & 4 mai 2014, à Gatineau.

**Considérant** que cet événement offre une tribune à la recherche et aux projets de mise en valeur, de motiver les chercheurs et les intervenants du milieu, et de permettre le réseautage entre les participants des quatre coins de l'Outaouais.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu que Madame la conseillère Pauline Sauvé assiste aux rencontres du patrimoine 2014, les 3 & 4 mai 2014, à Gatineau, et de payer les frais de participation de 25.00 \$ ainsi que de couvrir les frais de déplacement.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-120 Solutions Santé Sécurité – Formation gratuite le 6 mai 2014 à l'Auberge et spa le Moulin Wakefield**

---

**Considérant** que la formation gratuite offerte dans le cadre de la tournée mutuelle de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) s'adresse aux directeurs généraux, directeurs des travaux publics, contremaîtres, directeurs de la santé et sécurité au travail (SST) et directeurs des ressources humaines.

**Considérant** qu'il serait souhaitable de profiter de cette occasion et de connaître les nouvelles tendances et d'approfondir certaines notions en SST.

**Considérant** qu'un membre du comité SST de la municipalité pourrait y assister et de faire un compte-rendu de la formation aux membres du comité SST à leur prochaine rencontre.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le président du comité SST, Monsieur Christian Barbe, assiste à la formation «Solutions Santé Sécurité» le 6 mai prochain afin de connaître les nouvelles tendances et de transmettre cette matière aux membres du comité de SST lors de leur prochaine rencontre.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-121 Colloque du Carrefour action municipale et famille (CAMF), invitation au 26<sup>e</sup> colloque du CAMF du 1<sup>er</sup> au 3 mai 2014, à Victoriaville**

---

**Considérant** que le 26<sup>e</sup> Colloque du Carrefour action municipale et famille s'articule autour du thème «Le responsable des questions familiales/aînées : un acteur de changement dans la municipalité».

**Considérant** que plusieurs ateliers et conférences qui ont trait à l'élu municipal qui a la responsabilité des questions familiales/aînées porteront sur les enjeux auxquels il doit faire face dans l'exercice de ses fonctions.

**Considérant** que les frais d'adhésion annuel au Carrefour municipal sont de l'ordre de 70.50 \$ plus les taxes applicables.

**Considérant** que la formation porte sur 3 jours au montant de 230.00 \$ comprenant les taxes applicables.

**Considérant** que des frais d'hébergement représentent environ 345.00 \$ plus taxes pour les 3 nuits en question et que la municipalité assumera également les frais de déplacement.

**Considérant** que la programmation est remplie de nouveautés et d'innovations et que les MRC et les municipalités qui y participeront en s'inscrivant avant le 11 avril profiteront d'un rabais de 100.00 \$.

**Considérant** que les connaissances acquises lors de cette formation seront mises à profit dans le cadre de l'élaboration et l'application de la politique familiale de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

**Considérant** que Madame la conseillère Denise Soucy est l'élue municipale chargée de l'élaboration et l'application de la politique familiale de la municipalité et des questions familiales et aînées.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que Madame la conseillère Denise Soucy participe au 26<sup>e</sup> Colloque du Carrefour action municipale et famille qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 3 mai 2014, à Victoriaville.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2014-04-122 Les 18e Journées de la culture les 26, 27 & 28 septembre 2014**

---

**Considérant** que la municipalité porte beaucoup d'importance sur les activités à caractère culturel au sein de sa communauté.

**Considérant** qu'il est possible d'organiser une activité qui rencontre les critères suivants :

- être offerte gratuitement
- susciter l'interaction
- être originale et spécialement conçue pour les Journées de la culture
- être réalisée par, ou en collaboration avec, un artiste ou artisan professionnel
- se dérouler les 26, 27 ou 28 septembre (le dernier vendredi du mois de septembre et les 2 jours suivants, tel que décrété par l'Assemblée nationale)

**Considérant** que pour profiter de tous les outils de promotion, notre activité doit être ouverte au grand public et être inscrite avant minuit le samedi 30 juin 2014.

**Considérant** que la municipalité veut soutenir les efforts déployés par Madame Nadine Pinton et Monsieur Denis Labelle qui œuvrent au développement et la promotion de la culture dans la communauté et dans la région.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de soutenir Madame Nadine Pinton et Monsieur Denis Labelle dans l'organisation d'une activité à caractère culturel dans le cadre de Les 18e Journées de la culture les 26, 27 ou 28 septembre 2014.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2014-04-123 Demande d'appuyer la résolution de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau portant sur la tenue des réunions d'information à la MRC Vallée-de-la-Gatineau**

---

**Considérant** que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau a demandé d'appuyer leur résolution portant sur la tenue des réunions d'information à la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG).

**Considérant** que les élus municipaux de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ont résolu, à l'unanimité, de demander à la MRCVG que les réunions d'information se tiennent dorénavant en soirée et durant la semaine.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'appuyer la résolution de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau demandant à la MRCVG que les réunions d'information se tiennent dorénavant en soirée et durant la semaine.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2014-04-124 Demande d'appuyer la résolution de la MRC Vallée-de-la-Gatineau portant le no. 2014-R-AG051 intitulée «Appui – MRC Vaudreuil-Soulanges – Modification de l'entente de partenariat fiscal et financier avec Québec»**

---

**Considérant** que l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables.

**Considérant** que l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant quatre cent soixante-douze (472) millions de dollars en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100 %) en 2013.

**Considérant** que l'entente signée en 2006 arrivait à échéance à la fin du mois de décembre 2013.

**Considérant** que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé.

**Considérant** que les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner.

**Considérant** la résolution 13-11-27-33 adoptée par le Conseil de la MRC Vaudreuil-Soulanges le 27 novembre 2013 demandant l'appui des MRC du Québec dans ce dossier.

**Considérant** que MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a demandé aux municipalités locales d'appuyer la résolution de la MRC Vaudreuil-Soulanges portant le no. 13-11-27-33.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'appuyer la résolution de la MRCVG demandant d'appuyer la MRC Vaudreuil-Soulanges dans ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin que soient prévues des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-125 Abrogation de la résolution 2014-01-19**

---

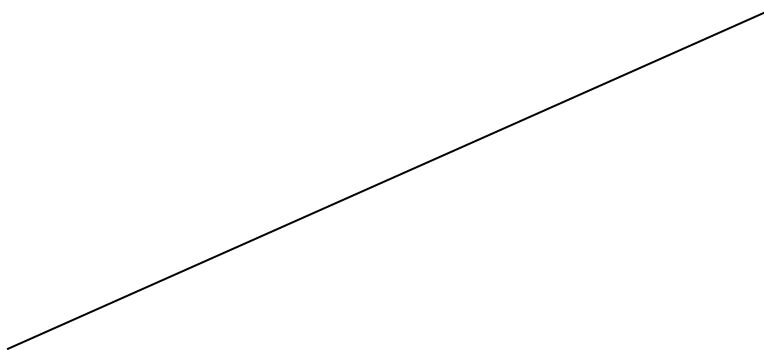
**Considérant** que Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a reçu l'extrait de résolution portant le no. 2014-01-19 intitulée Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - Requier l'autorisation pour aliéner, lotir et utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie des lots 37 & 38 du Rang 6, Canton de Hincks.

**Considérant** que la CPTAQ a demandé de modifier légèrement la résolution afin qu'elle soit conforme à leurs exigences.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'abroger légèrement la résolution afin qu'elle soit conforme aux exigences de la CPTAQ.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**2014-04-126 Abonnement corporatif annuel à Radio CHGA 97.3**

---

**Considérant** que la Radio CHGA 97.3 désert l'ensemble de la Vallée-de-la-Gatineau et que l'offre d'abonnement corporatif est offert au coût de 35.00\$ pour une durée d'un an.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de renouveler l'abonnement corporatif de la municipalité de Lac-Sainte-Marie auprès de la Radio CHGA 97.3 au coût de 35.00 \$ pour une durée d'un an.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-127 Déclaration de reddition de comptes dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier**

---

**Considérant** que le ministère des Transports a versé une compensation de 168,907.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014.

**Considérant** que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur les routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

**Considérant** que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées.

**Considérant** qu'un vérificateur externe présentera dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial vérification externe dûment complété.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que la municipalité de Lac-Sainte-Marie informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-128 Nomination d'un vérificateur/auditeur pour l'exercice financier 2014**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de nommer Madame Janique Éthier de la firme Janique Éthier, auditrice CPA, CGA à titre de vérificatrice/auditrice des comptes de la municipalité pour l'exercice financier 2014.

Le président demande le vote

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-129 Achat d'une pompe portative pour combattre le feu dans le cadre du programme de financement des achats municipaux (PROFAM)**

---

**Considérant** que le service d'incendie requiert une pompe portative pour combattre le feu lors des situations d'urgence.

**Considérant** qu'un programme de financement des achats municipaux (PROFAM) est disponible à la municipalité.

**Considérant** que le PROFAM est une entente contractuelle tripartite (municipalité, fournisseur, Caisse) qui utilise la «vente à tempérament» comme mode d'acquisition des biens. Ce mode de financement implique une cession du fournisseur envers la Caisse Populaire pour la municipalité.

**Considérant** que le directeur du service d'incendie a reçu des soumissions provenant des fournisseurs de pompe portative pour le feu.

**Considérant** que l'achat d'une pompe portative pour le feu coûte approximativement 15,000.00 \$.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de retenir la soumission la plus basse et de procéder à l'achat d'une pompe portative pour le feu.

**Que** le financement de cette acquisition pour une somme n'excédant pas quinze milles dollars (15,000.00 \$) et que ledit financement soit ventilé par des paiements sur une période de soixante (60) mois.

**D'autoriser** Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de financement de ladite pompe portative pour le feu.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-130 Société d'aménagement et de gestion de l'environnement du bassin versant du lac des Trente-et-Un Milles (SAGE) – Nomination d'un représentant municipal**

---

**Considérant** que la Société d'aménagement et de gestion de l'environnement du bassin versant du lac des Trente-et-Un Milles (SAGE) a demandé à ce que la municipalité de Lac-Sainte-Marie nomme un représentant municipal afin de siéger sur leur conseil d'administration (CA).

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de nommer Monsieur le conseiller Gilles Labelle à titre de représentant municipal pour siéger sur le CA de la SAGE.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-131 Location d'un ordinateur portatif durant la période de stage de l'Agente de protection en environnement**

---

**Considérant** que la municipalité a embauché une agente de protection de l'environnement dans le cadre d'un stage d'une durée de 12 semaines durant la période estivale 2014.

**Considérant** que cette ressource nécessitera l'utilisation d'un ordinateur portatif dans l'accomplissement de ses fonctions.

**Considérant** que la municipalité a l'opportunité de louer un ordinateur portatif pour une durée de 12 semaines au coût d'environ 600.00 \$.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de procéder à la location d'un ordinateur portatif durant la période de stage de l'agente de protection en environnement pour une durée de 12 semaines pendant la période estivale.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-132 Offre de service de fauchage de la végétation aux abords des chemins**

---

**Considérant** que la municipalité requiert les services de fauchage de la végétation aux abords des chemins et qu'il n'y a que la compagnie Annette Brisson 3097-4547 Québec Inc. qui offre ce genre de service dans la région.

**Considérant** que cette compagnie charge un taux horaire de 85.00 \$ plus les taxes applicables pour le service en question et que la municipalité requiert 70 heures afin de réaliser les travaux sur son territoire.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de retenir les services de Annette Brisson 3097-4547 Québec Inc., au montant de 5,950.00 \$ plus les taxes applicables, pour le service de fauchage de la végétation aux abords des chemins de la municipalité.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2014-04-133 Remplacement de l'auvent au site du bureau administratif de la municipalité**

---

**Considérant** que l'auvent au site du bureau administratif de la municipalité s'est détérioré au cours des années et il faut le remplacer.

**Considérant** que Monsieur Alain Labelle, de Gracefield, peut confectionner un auvent aux mêmes dimensions que la structure existante au coût de 2,200.00 \$, plus les taxes applicables.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de mandater Monsieur Alain Labelle, de Gracefield, pour confectionner l'auvent aux mêmes dimensions que la structure existante au coût de 2,200.00 \$, plus les taxes applicables.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-134 Concours «Fleurir la municipalité» 2014**

---

**Considérant** que le concours «Fleurir la municipalité» se déroule à toutes les années et que les membres de la communauté y participent en grand nombre.

**Considérant** que le concours retient 3 candidatures représentant le premier, deuxième et troisième prix, autant dans la catégorie résidentielle que commerciale.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de lancer le concours «Fleurir la municipalité» au sein de la communauté et de l'afficher sur notre site web.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-135 Horaire de la Bibliothèque municipale**

---

**Considérant** la demande de la responsable de modifier les heures de la bibliothèque municipale.

**Considérant** que la mission de la bibliothèque municipale est de desservir la communauté en lui offrant des heures d'ouverture convenables le plus souvent possible durant la semaine.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que les heures d'ouverture du mardi matin soient également ouvertes pour le grand public et non seulement aux étudiants ainsi que de maintenir les heures d'ouverture actuelles de la bibliothèque municipale durant la semaine.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-136 Réélection de Madame la députée Stéphanie Vallée**

---

**Considérant** la réélection de Madame la députée Stéphanie Vallée dans la région de la Vallée-de-la-Gatineau à l'assemblée nationale.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'envoyer une lettre de félicitations à Madame la députée Stéphanie Vallée dans le cadre de sa réélection lors des dernières élections provinciales.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-137 Achat de matériel publicitaire**

---

**Considérant** que Monsieur Marcel Ross, propriétaire de la compagnie Pro Motion M.R., a proposé de vendre le matériel publicitaire à l'origine d'une mésentente avec le fabriquant.

**Considérant** que Monsieur Ross a procédé à placer une commande sans l'autorisation du conseil municipal par voie de résolution à cet effet.

**Considérant** que Monsieur Ross offre à la municipalité l'opportunité d'acheter le matériel publicitaire, soit 50 casquettes et 30 chandails portant son logo, pour la somme de cinq cents dollars (500.00 \$).

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'accepter l'offre de Monsieur Marcel Ross, propriétaire de la compagnie Pro Motion M.R., d'acheter le matériel publicitaire, soit 50 casquettes et 30 chandails portant son logo, pour la somme de cinq cents dollars (500.00 \$).

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-138      Formation portant sur les rôles et responsabilités des élus et des DG : L'envers du décor !**

---

**Considérant** que cette formation offre aux participants une meilleure compréhension du rôle et des responsabilités de chacun au sein de la municipalité.

**Considérant** que cette formation est axée sur les pratiques et les actions des professionnels du monde municipal et qu'elle est accompagnée par l'expertise d'un avocat.

**Considérant** qu'à la suite de cette formation, le directeur général et les élus municipaux repartiront avec une vision claire de leurs rôles et de leurs responsabilités.

**Considérant** que les coûts reliés à cette formation sont de l'ordre de deux cent soixante-dix-huit dollars (278.00 \$) par personne, comptant un minimum de 10 personnes.

**Considérant** que la municipalité peut lancer l'invitation aux autres municipalités de la région à participer à la formation afin d'assurer le nombre minimum de participants requis pour qu'elle ait lieu.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'organiser et d'offrir la formation portant sur les rôles et les responsabilités des élus et des DG : L'envers du décor ! aux élus municipaux de la région.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-04-139      Matricule # 4993-86-8872-0-000-0000**

---

**Considérant** que la propriété portant le numéro de matricule 4993-86-8872-0-000-0000 a été récupérée par la municipalité pour défaut de paiement de taxes municipales.

**Considérant** que les lieux de cette propriété sont négligés et qu'un grand nombre d'objets et de déchets doivent être nettoyés.

**Considérant** que le propriétaire adjacent est intéressé à acquérir la dite propriété.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que la municipalité procède à nettoyer les lieux de la propriété portant le numéro de matricule 4993-86-8872-0-000-0000 afin de bonifier ses chances de la vendre au propriétaire adjacent.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-03-140      Clôture de la séance**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de clore la séance ordinaire étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 20h55.

---

Gary Lachapelle  
Maire

---

Yvon Blanchard  
Directeur général/Secrétaire-Trésorier